

Résultat des votes des résolutions soumises aux actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte du 24 Juin 2016

Place de cotation : Euronext Paris de NYSE Euronext
Compartiment : Compartiment B
Code ISIN : FR0011471135
Site web : www.erytech.com

ERYTECH PHARMA

Société Anonyme
Au capital social de 792 461,10 Euros
Siège social : 60 Avenue Rockefeller
Bâtiment Adénine
69008 LYON
479 560 013 RCS LYON

Nombre d'actions composant le capital social : 7 939 831 actions

Nombre d'actions ayant le droit de participer au vote : 7 937 331 actions

Nombre total de voix : 9 664 777 voix

Le quorum légal :

- pour les décisions extraordinaires est de 25% des actions ayant droit de vote, soit 1 984 333 actions.
- pour les décisions ordinaires est de 20 % des actions ayant droit de vote, soit 1 587 467 actions.

	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions	Nombre De voix
Présents à l'Assemblée	8	630 716	1 204 740
Pouvoirs représentés	2	90 810	180 560
Pouvoirs au président	8	1 174 301	2 219 103
Vote par correspondance	38	2 292 730	2 293 180
Total	56	4 188 557	5 897 583

Le quorum au jour de l'Assemblée Générale est de 52,786% représentant 4 188 557 actions pour 56 actionnaires sur les 5 897 583 actions ayant le droit de vote.

Résolutions (n°)	Résolutions (sujet)	Résultats	Voix							
			Pour		Contre		Abstention		Total	
			Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	Hors Vote
1	Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015	Adoptée	5 896 423	99,98%	1 160	0,02%	-	0,00%	5 897 583	-
2	Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015	Adoptée	5 896 423	99,98%	1 160	0,02%	-	0,00%	5 897 583	-
3	Affectation du résultat de l'exercice	Adoptée	5 896 423	99,98%	1 160	0,02%	-	0,00%	5 897 583	-
4	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	Adoptée	5 352 925	96,37%	201 587	3,63%	-	0,00%	5 554 512	343 071
5	Approbation des engagements visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce concernant l'indemnité de cessation de fonctions de Monsieur Jérôme Bailly	Adoptée	5 300 004	89,88%	596 519	10,12%	-	0,00%	5 896 523	1 060
6	Approbation des engagements visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce concernant l'indemnité de cessation ou de changement de fonctions de Monsieur Jérôme Bailly en cas de changement de contrôle	Adoptée	5 287 697	89,67%	608 826	10,33%	-	0,00%	5 896 523	1 060

Résolutions (n°)	Résolutions (sujet)	Résultats	Voix							
			Pour		Contre		Abstention		Total	
			Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	Hors Vote
7	Approbation des engagements visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce concernant l'indemnité de cessation ou de changement de fonctions de Monsieur Yann Godfrin en cas de changement de contrôle	Adoptée	5 348 692	96,28%	206 880	3,72%	-	0,00%	5 555 572	342 011
8	Approbation des engagements visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce concernant l'indemnité de cessation ou de changement de fonctions de Monsieur Gil Beyen en cas de changement de contrôle	Adoptée	5 288 757	89,68%	608 826	10,32%	-	0,00%	5 897 583	-
9	Fixation des jetons de présence alloués au Conseil d'administration	Adoptée	5 600 832	94,97%	296 751	5,03%	-	0,00%	5 897 583	-
10	Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Gil Beyen	Adoptée	5 726 906	97,11%	170 677	2,89%	-	0,00%	5 897 583	-
11	Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Luc Dochez	Adoptée	5 341 362	90,57%	556 221	9,43%	-	0,00%	5 897 583	-
12	Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Philippe Archinard	Adoptée	5 727 156	97,11%	170 427	2,89%	-	0,00%	5 897 583	-

Résolutions (n°)	Résolutions (sujet)	Résultats	Voix							
			Pour		Contre		Abstention		Total	
			Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	Hors Vote
13	Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Galenos	Adoptée	5 829 386	98,84%	68 197	1,16%	-	0,00%	5 897 583	-
14	Nomination d'un co-Commissaire aux comptes titulaire	Adoptée	5 897 583	100,00%	-	0,00%	-	0,00%	5 897 583	-
15	Nomination d'un co-Commissaire aux comptes suppléant	Adoptée	5 829 386	98,84%	68 197	1,16%	-	0,00%	5 897 583	-
16	Autorisation de rachat par la Société de ses propres actions	Adoptée	5 368 269	91,02%	529 314	8,98%	-	0,00%	5 897 583	-
17	Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital de la Société par annulation des actions détenues en propre par la Société	Adoptée	5 695 746	96,58%	201 837	3,42%	-	0,00%	5 897 583	-
18	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre immédiatement ou à terme par la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Adoptée	5 059 972	85,80%	837 611	14,20%	-	0,00%	5 897 583	-

Résolutions (n°)	Résolutions (sujet)	Résultats	Voix							
			Pour		Contre		Abstention		Total	
			Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	Hors Vote
19	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre immédiatement ou à terme par la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre au public	Adoptée	5 029 351	85,28%	868 232	14,72%	-	0,00%	5 897 583	-
20	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre immédiatement ou à terme par la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'offres visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	Adoptée	5 029 351	85,28%	868 232	14,72%	-	0,00%	5 897 583	-

Résolutions (n°)	Résolutions (sujet)	Résultats	Voix							
			Pour		Contre		Abstention		Total	
			Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	Hors Vote
21	Autorisation au Conseil d'administration, en cas d'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires de la société ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre par la société, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'Assemblée générale dans la limite de 10 % du capital par an	Adoptée	5 029 351	85,28%	868 232	14,72%	-	0,00%	5 897 583	-
22	Autorisation au Conseil d'administration à l'effet, en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre	Adoptée	5 029 351	85,28%	868 232	14,72%	-	0,00%	5 897 583	-
23	Délégation de compétence au Conseil d'administration, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le capital au profit (i) des personnes physiques ou morales (en ce compris des sociétés industrielles ou commerciales), ou des fonds d'investissement de droit français ou étranger, investissant habituellement dans le secteur pharmaceutique, biotechnologique, ou technologique ou à (ii) des prestataires de services	Adoptée	5 029 351	85,28%	868 232	14,72%	-	0,00%	5 897 583	-

Résolutions (n°)	Résolutions (sujet)	Résultats	Voix							
			Pour		Contre		Abstention		Total	
			Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	Hors Vote
	d'investissements français ou étranger, ou tout établissement étranger ayant un statut équivalent, susceptibles de réaliser une telle opération et, dans ce cadre, de souscrire aux titres émis									
24	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre par la Société, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Adoptée	5 029 351	85,28%	868 232	14,72%	-	0,00%	5 897 583	-
25	Autorisation au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, des actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	Adoptée	5 338 965	90,53%	558 618	9,47%	-	0,00%	5 897 583	-

Résolutions (n°)	Résolutions (sujet)	Résultats	Voix							
			Pour		Contre		Abstention		Total	
			Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	Hors Vote
26	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	Adoptée	5 431 661	92,10%	465 922	7,90%	-	0,00%	5 897 583	-
27	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents à un plan d'épargne du groupe Erytech Pharma, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Rejetée	2 166 796	36,74%	3 730 787	63,26%	-	0,00%	5 897 583	-
28	Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en faveur de mandataires sociaux ou de salariés de la Société ou de sociétés liées	Adoptée	5 029 452	85,28%	868 131	14,72%	-	0,00%	5 897 583	-

Résolutions (n°)	Résolutions (sujet)	Résultats	Voix							
			Pour		Contre		Abstention		Total	
			Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	Hors Vote
29	Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société, aux mandataires sociaux et salariés de la Société ou de sociétés du groupe Erytech Pharma, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions émises du fait de la levée d'options de souscription	Adoptée	5 029 452	85,28%	868 131	14,72%	-	0,00%	5 897 583	-
30	Autorisation au conseil d'administration à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions autonomes avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des mandataires sociaux et salariés de la Société ou de sociétés du groupe Erytech Pharma	Adoptée	5 050 452	85,64%	847 131	14,36%	-	0,00%	5 897 583	-
31	Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités	Adoptée	5 896 423	99,98%	1 160	0,02%	-	0,00%	5 897 583	-



À propos d'ERYTECH et ERY-ASP/GRASPA® : www.erytech.com

Créée à Lyon en 2004, ERYTECH est une société biopharmaceutique au stade clinique qui développe des thérapies innovantes pour lutter contre des formes rares de cancers et des maladies orphelines. En s'appuyant sur sa plateforme propriétaire, ERYCAPS, qui utilise une nouvelle technologie permettant l'encapsulation de médicaments dans les globules rouges, ERYTECH a développé un portefeuille de produits candidats adressant des marchés avec de forts besoins médicaux. La société s'est focalisée initialement sur le traitement des cancers du sang, notamment de la leucémie aiguë lymphoblastique (LAL) et de la leucémie aiguë myéloïde (LAM), en privant les tumeurs des nutriments nécessaires à leur survie. ERYTECH a récemment déposé une demande d'autorisation de mise sur le marché européen pour son produit candidat phare, ERY-ASP (nom commercial : GRASPA®), après avoir démontré des résultats d'efficacité et de tolérance positifs lors de son étude clinique pivot européenne de phase II/III chez les enfants et les adultes en rechute d'une LAL ou atteints d'une LAL réfractaire.

ERY-ASP consiste en l'encapsulation d'une enzyme, la L-asparaginase, dans les globules rouges provenant de donneurs. La L-asparaginase détruit dans le plasma sanguin l'asparagine, un acide aminé essentiel à la survie et à la prolifération des cellules cancéreuses. La société conduit également aux États-Unis une étude clinique de phase I avec ERY-ASP pour les adultes nouvellement diagnostiqués de la LAL, et en Europe une étude clinique de phase II évaluant GRASPA® en tant que traitement de première ligne pour les patients seniors atteints de LAM, chacun des deux traitements prodigués en combinaison de la chimiothérapie. ERYTECH estime qu'ERY-ASP a le potentiel d'une approche thérapeutique pour les tumeurs solides et conduit pour cela une étude de phase II en Europe chez des patients atteints de cancer du pancréas.

Chaque année, plus de 50 000 patients en Europe et aux États-Unis sont atteints de LAL ou LAM. Pour environ 80 % de ces patients, notamment adultes ou en rechute, les formes actuelles de L-asparaginase ne peuvent pas être utilisées en raison de leur toxicité ou de réactions allergiques. ERYTECH estime que le profil de tolérance et d'efficacité d'ERY-ASP/GRASPA® observé dans son étude clinique pivot de phase II/III offre une alternative intéressante pour permettre à tous les patients atteints de leucémie, d'être traités.

En parallèle à ses produits candidats qui consistent à encapsuler des enzymes pour affamer les tumeurs, ERYTECH explore également l'utilisation de sa plateforme pour développer des vaccins anticancéreux et des thérapies de remplacement enzymatique.

L'EMA et l'agence américaine du médicament (FDA) ont accordé des désignations de médicaments orphelins pour ERY-ASP/GRASPA dans le traitement de la LAL, de la LAM et du cancer du pancréas. ERYTECH produit ERY-ASP sur son propre site de production déjà opérationnel et certifié GMP à Lyon, et dans un site de production clinique à Philadelphie, aux États-Unis. ERYTECH dispose de partenariats de licence et de distribution d'ERY-ASP en Europe pour la LAL et la LAM avec Orphan Europe (groupe Recordati), et en Israël pour la LAL avec TEVA, qui commercialiseront le médicament sous la marque GRASPA®.

ERYTECH est cotée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (Code ISIN : FR0011471135, mnémo : ERYP) et fait partie des indices CAC All Shares, CAC Healthcare, CAC Pharma & Bio, CAC Small, CAC Mid&Small, CAC All Tradable, EnterNext PEA-PME 150 et Next Biotech. Les actions ERYTECH sont éligibles en France au dispositif fiscal PEA-PME et sont cotées aux États-Unis sous forme d'ADR de niveau 1 sur le marché OTC (Mnémo : ERYRY).

CONTACTS

ERYTECH

Gil Beyen

Président Directeur Générale

Eric Soyer

Directeur Financier et Directeur des Opérations

+33 4 78 74 44 38

investors@erytech.com

The Ruth Group

Lee Roth

Relations investisseurs

Kirsten Thomas

Relations Presse

+1 646 536 7012

lroth@theruthgroup.com

+1 508 280 6592

kthomas@theruthgroup.com

NewCap

Julien Perez

Relations Investisseurs

Nicolas Merigeau

Relation Presse

+33 1 44 71 98 52

erytech@newcap.eu



ERYP
LISTED
EURONEXT

Déclarations prospectives

Ce document contient des déclarations prospectives et des estimations à l'égard de la situation financière, des résultats des opérations, de la stratégie, des plans, des objectifs et des futures performances d'ERYTECH, et du marché sur lequel elle opère. Certaines de ces déclarations, prévisions et estimations peuvent être reconnues par l'utilisation de mots tels que, sans limitation, « croit », « anticipe », « s'attend à », « projette », « planifie », « cherche », « estime », « peut », « veut », « continue » et autres expressions similaires. Elles comprennent toutes les questions qui ne sont pas des faits historiques. De telles déclarations, prévisions et estimations sont fondées sur diverses hypothèses et des évaluations des risques, incertitudes et autres facteurs connus et inconnus, qui ont été jugés raisonnables quand ils ont été formulés mais qui peuvent ne pas se révéler corrects. Les événements réels sont difficiles à prédire et peuvent dépendre de facteurs qui sont hors du contrôle de la société. En ce qui concerne le portefeuille des produits candidats, il ne peut en aucun cas être garanti que ces candidats recevront les homologations réglementaires nécessaires ni qu'ils obtiendront un succès commercial. Par conséquent, les résultats réels peuvent s'avérer sensiblement différents des résultats, performances ou réalisations futurs anticipés tels qu'ils sont exprimés ou sous-entendus par ces déclarations, prévisions et estimations. Les documents déposés par ERYTECH Pharma auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org), également disponibles sur notre site internet (www.ERYTECH.com) décrivent ces risques et incertitudes. Compte tenu de ces incertitudes, aucune déclaration n'est faite quant à l'exactitude ou l'équité de ces déclarations prospectives, prévisions et estimations. En outre, les énoncés prospectifs, prévisions et estimations ne sont valables qu'à la date de la publication du présent document. Les lecteurs sont donc invités à ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives. ERYTECH décline toute obligation d'actualiser ces déclarations prospectives, prévisions ou estimations afin de refléter tout changement dans les attentes de la société à leur égard, ou tout changement dans les événements, conditions ou circonstances sur lesquels ces énoncés, prévisions ou estimations sont fondés, à l'exception de ce qui est requis par la législation.